

# S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et  
de l'Arc en Combe de Savoie**



**2022  
Rapport d'Activité**

## Sommaire

1.	2022 – En images .....	3
2.	Généralités .....	9
3.	Finances .....	14
4.	Liste des marchés attribués .....	16
5.	Faits marquants et actions menées en 2022 .....	18
6.	Points divers.....	27

## 1. 2022 - En images



Travaux d'urgence sur la plage de dépôt du 2<sup>ème</sup> Berre - Janvier 2022



Travaux d'urgence sur le ruisseau de la Bottière - Janvier 2022



Constat post crue du 29 décembre 2021 le Gelon à la Rochette - Janvier 2022



Gelon à la Rochette-travaux post crue du 29 Décembre 2021 - Février 2022



Entretien de la végétation sur les digues de l'Isère à Montmélian – Février 2022



Chamoux sur Gelon travaux post crue du 29 Décembre 2021 – Février 2022



Entretien de la végétation sur les digues de l'Isère à Aiton – Mars 2022



Chantier sécurisation digue Montailleux – Mars 2022



Travaux de restauration du lit à l'amont du pont de Grésy-sur-Isère – Mars 2022



Villard léger travaux post crue du 29 décembre 2021 – avril 2022



Chasse du barrage d'Aigueblanche – mai 2022



Chantier expérimental de traitement de la renouée bassin du Verrens – juin 2022



Arrachage précoce de la renouée du Japon – juillet 2022



Arrachage précoce de la renouée du Japon – juillet 2022



Démolition de la maison Prieur – Notre-Dame-des-Millières – Octobre 2022



Mise en place de la station de mesure de débit sur le Verrens – Octobre 2022



Chantier sécurisation digue à Laissaud – Octobre 2022



Chantier sécurisation digue Gilly-sur-Isère – Novembre 2022



Chantier sécurisation digue Arbin – Novembre 2022



Mise en place de la station de mesure de débit sur le Verrens – Décembre 2022



Chantier sécurisation digue à Laissaud – Décembre 2022



Chantier sécurisation digue Gilly-sur-Isère – Décembre 2022



Crue du 24 Décembre 2022 – Chantier sécurisation digue à Gilly-sur-Isère



Crue du 24 Décembre 2022 – Chantier sécurisation digue à Laissaud

## 2. Généralités

### Dénomination officielle

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC)

**Date de création** : 3 avril 2007

1<sup>ère</sup> modification statutaire : arrêté du 15 février 2013 (siège du Syndicat)

2<sup>ème</sup> modification statutaire : arrêté du 8 mars 2013 (intégration de Sainte-Hélène-sur-Isère à la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie)

Arrêté du 18 mars 2014 : restitution de la compétence restauration et entretien des digues de l'Isère de la Communauté de Communes Cœur de Savoie (fusion des Communautés de Communes du Pays de Montmélian, de la Rochette Val Gelon, du Gelon et du Coisin et de la Combe de Savoie) à ses membres et substitution des Communes de Cruet, Freterive, Saint Jean de la Porte et Saint Pierre d'Albigny à la Communauté de Communes Cœur de Savoie au sein du SISARC.

Mise à jour des statuts en 2015 suite à différents arrêtés préfectoraux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : création de la **GEMAPI. (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)** – nouvelle compétence obligatoire du bloc communal avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes ou d'Agglomération).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, refonte statutaire (arrêté préfectoral du 14 décembre 2018) du SISARC :

- **extension** de son **champ d'action** afin de couvrir la totalité de la compétence GEMAPI ainsi que de son **périmètre géographique** d'intervention à l'ensemble du sous-bassin versant hydrographique de la Combe de Savoie.
- **reprise des actions** précédemment portées par les EPCI membres et les Syndicats de **cours d'eau affluents** : Syndicat de l'Aitelène et Syndicat de la Biale et de la Lavanche.

### Collectivités membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

- Le Département de la Savoie
- La Communauté de Communes Cœur de Savoie
- La Communauté d'Agglomération Arlysère
- La Communauté de Communes Porte de Maurienne
- La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry

### Siège

L'Arpège - Pôle administratif de la CA Arlysère - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 Albertville

**N° de SIRET** : 200 008 423 000 10

### Objet :

Le Syndicat Mixte a pour objet :

**4.1 Au titre de ses missions antérieures décrites dans l'arrêté préfectoral du 3 avril 2007 portant « Statuts du SISARC », comme rappelées ci-dessous :**

- D'assurer la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages.
- De conduire une réflexion générale sur la gestion et la prévention des risques d'inondation en Combe de Savoie et à ce titre, élaborer et mettre en œuvre un plan global d'action et notamment un Schéma Directeur d'Aménagement hydraulique, en liaison étroite avec l'Etat, en charge de l'élaboration et de l'actualisation du PPRI.

- De coordonner sur l'ensemble du bassin versant, dans son périmètre d'intervention, les études concernant la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

Les missions portant sur les digues de l'Isère et de l'Arc s'inscrivent dans le cadre du décret du 19 décembre 1860.

#### **4.2 Au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI pour les missions autres que celles relevant de l'article 4.1 ci-dessus :**

Sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie, conformément aux dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, et notamment de son article I bis, le Syndicat est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L 211-7 susvisé :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- la défense contre les inondations ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

#### **4.3 Le Syndicat est habilité à réaliser des missions d'intérêt général, en complément des compétences décrites aux 4.1 et 4.2, pour le compte de ses membres et sur son périmètre d'intervention, pour les missions suivantes :**

- élaboration, coordination, concertation et animation dans les domaines de la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention et de la lutte contre les inondations. A ce titre, le Syndicat peut assurer des études globales présentant un intérêt à l'échelle de son périmètre ou d'une partie de son périmètre, et des actions d'information, de formation et de sensibilisation à l'intérieur du bassin versant.

## COMPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL

Le Syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de 28 délégués titulaires et 28 délégués suppléants. Le Conseil Syndical s'est réuni 7 fois en 2022.

**Pour le Conseil Départemental de la Savoie, 5 délégués titulaires**

Délégués titulaires
Annick CRESSENS
Auguste PICOLLET
Béatrice SANTAIS
Olivier THEVENET
André VAIRETTO

**Communauté d'Agglomération Arlysère : 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sandrine BERTHET	Yacine ALIOUA
Daniel BUCHE	Thomas BOIRARD
Claude DURAY	Serge DAL BIANCO
Laurent GRILLET	Emilie DEGLISE FAVRE
Philippe GUIRAND	Jean-Marc DESCAMPS
Bérénice LACOMBE	Pierre DUBOURGEAT
Christophe METGE	James DUNAND SAUTHIER
Jean-Claude PEPIN	Daniel TAVEL
François RIEU	Frank VIALLET

**Communauté de Communes Porte de Maurienne : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Nicolas ROCHE	Benjamin CANOT

**Communauté de Communes Cœur de Savoie : 12 titulaires et 12 suppléants**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Luc BENETTI	Carlo APPRATTI
Jean-Michel BLONDET	Eric BARBIER
Nicole BOUVIER	Jean-Yves BERGER-SABATTEL
Georges COMMUNAL	Jean-François CLARAZ
Christiane FAVRE	Alain COMBAZ
Jacky GACHET	André DAZY
Yannick LOGEROT	Michel DURET
Jean-Claude MESTRALLET	Jean-Pierre GUILLAUD
Jean-Claude NICOLLE	Christelle HUGONOT
Fabienne PICHON-DEGUILHEM	Michel RAVIER
Eric SANDRAZ	Sylvie SCHNEIDER
Jacques VELTRI	Michel SYMANZIK

**Communauté d'Agglomération Grand Chambéry : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Philippe GAMEN	Aurélie LEMEUR

## MEMBRES DU BUREAU

Par délibération du 25 août 2021, le Bureau du Syndicat mixte est composé de : **Président** : François RIEU (CA Arlysère)

**Vice-Présidents** : 1<sup>er</sup> VP : Auguste PICOLLET (Département), 2<sup>ème</sup> VP : Eric SANDRAZ (CC Cœur de Savoie) et 3<sup>ème</sup> VP : Jean-Michel BLONDET (CC Cœur de Savoie)

**Autres membres du Bureau** : Daniel BUCHE (CA Arlysère), Claude DURAY (CA Arlysère), Laurent GRILLET (CA Arlysère), Jean-Claude MESTALLET (CC Cœur de Savoie), Christophe METGE (Arlysère), Béatrice SANTAIS (Département) et André VAIRETTO (Département)

## LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Philippe GUIRAND	Jean-Claude PEPIN
Christophe METGE	Laurent GRILLET
Auguste PICOLLET	Olivier THEVENET
Daniel BUCHE	Nicolas ROCHE
Eric SANDRAZ	Jean-Michel BLONDET

## ADMINISTRATION GENERALE

Une convention de mutualisation de services est établie jusqu'au 31 décembre 2021 entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le SISARC pour assurer le suivi administratif du Syndicat.

Le SISARC rembourse, à Arlysère, les charges de fonctionnement engendrées par la mise à disposition du Pôle administratif intercommunal établies à :

- les charges de personnel : 41 532 €
- les autres frais de fourniture et contrats de service rattachés à hauteur : 2 000 €

Par délibération en date du 2 mars 2022, un avenant de prolongation d'une année a été approuvé prolongeant la convention de mutualisation jusqu'au 31 décembre 2022.

## SUIVI TECHNIQUE

Pour le suivi technique du Syndicat, depuis sa création, le Département de la Savoie met à disposition du S.I.S.A.R.C du personnel spécialisés dans la gestion des cours d'eau. Le suivi technique du SISARC est ainsi assuré par une équipe spécialisée de la Direction de l'Environnement du Conseil Départemental de Savoie.

Cette mise à disposition s'inscrit dans un cadre volontariste, qui est encadré par une convention entre le SISARC et le Département. La convention, signée le 13 février 2015, établie entre le Département de la Savoie et le S.I.S.A.R.C, pour la période 2015-2018 a été renouvelée, par avenant pour la période du 2019-2022, en cohérence avec la prolongation du calendrier de réalisation du PAPI n°2 actée avec les représentants de l'Etat.

Cet appui porte sur deux volets distincts :

- d'une part, l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre des actions des programmes de travaux inscrits aux PAPI contractualisé avec l'Etat (travaux d'aménagements structurant, gestion des digues de l'Isère et de l'Arc, restauration du lit de l'Isère... ).

- d'autre part, l'appui en « techniciens de rivière » en vue de la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau affluents de l'Isère

Depuis la création du S.I.S.A.R.C, cet appui a évolué comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	2007 à ...	2015 à ...	2019 à ...	2022 à ...
<b>Appui ingénierie</b>	Oui	Oui avec convention de mise à disposition		Oui
<b>Appui technicien rivière</b>	Entretien des affluents : hors compétence S.I.S.A.R.C Appui du Département aux syndicats d'affluents		Oui pour le compte du S.I.S.A.R.C devenu compétent pour l'entretien des affluents (modification des statuts / GEMAPI)	Arrêt Missions désormais assurées par 2 techniciens recrutés par le S.I.S.A.R.C en 2022

Durant le printemps 2022, le SISARC a donc réalisé les démarches RH nécessaires la création des postes de techniciens de rivière au sein de la collectivité et les deux postes ont été pourvus au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Dans le cadre de ce Contrat Vert & Bleu** signé par la CCCS, une convention de mise à disposition du service environnement de la CCCS auprès du S.I.S.A.R.C a été actée délibération du 22 mai 2019. Elle vise les opérations portées par le S.I.S.A.R.C et relevant du contrat vert et bleu contractualisé initialement par la CCCS. Cette convention porte sur les années 2019 à 2021. Par délibération en date du 2 mars 2022, un avenant de prolongation d'une année a été approuvé prolongeant la convention de mutualisation jusqu'au 31 décembre 2022.

## MISE EN ŒUVRE DE LA RGPD

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier. Ce nouveau règlement vient moderniser un cadre juridique vieux de 40 ans, marqué par un renforcement constant du niveau de protection. L'objectif du règlement qui vient unifier la réglementation dans les pays de l'Union européenne est d'apporter plus de protection pour les citoyens dont les droits seront renforcés, mais aussi plus de responsabilités pour ceux qui traitent des données personnelles.

Le règlement s'applique à tous ceux qui traitent des données personnelles, à savoir les entreprises mais aussi les collectivités publiques (communes, intercommunalités et leurs établissements).

Par délibération en date du 13 février 2019, le Conseil Syndical a confié la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO) à AGATE (Agence Alpine des Territoires).

### 3. Finances

#### COMPTE ADMINISTRATIF

En section de fonctionnement :

Libellé	CA 2021	BP 2022	DM	Crédits 2022	CA 2022
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 652 777,87</b>	<b>3 697 162,00</b>	<b>612 135,01</b>	<b>4 309 297,01</b>	<b>1 864 241,76</b>
Charges à caractère général	1 529 696,24	2 940 750,00	0,00	2 940 750,00	1 693 331,22
Charges de personnel	95 420,00	157 000,00	0,00	157 000,00	74 847,06
Autres charges de gestion courante	17 809,11	26 500,00	0,00	26 500,00	23 542,24
Charges financières	3 418,09	4 300,00	0,00	4 300,00	1 664,07
Charges exceptionnelles	420,68	497 612,00	522 481,55	1 020 093,55	0,00
Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>1 646 764,12</b>	<b>3 626 162,00</b>	<b>522 481,55</b>	<b>4 148 643,55</b>	<b>1 793 384,59</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 013,75	71 000,00	0,00	71 000,00	70 857,17
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>89 653,46</i>	<i>89 653,46</i>	<i>0,00</i>
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>6 013,75</b>	<b>71 000,00</b>	<b>89 653,46</b>	<b>160 653,46</b>	<b>70 857,17</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 284 215,90</b>	<b>3 697 162,00</b>	<b>612 135,01</b>	<b>4 309 297,01</b>	<b>1 985 022,20</b>
Produits des services	378,00	0,00	0,00	0,00	4 650,24
Dotations et participations	1 283 657,76	3 646 662,00	0,00	3 646 662,00	1 928 157,49
Autres produits de gestion courante	0,14	0,00	0,00	0,00	75,37
Produits exceptionnels	180,00	0,00	0,00	0,00	1 760,00
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>1 284 215,90</b>	<b>3 646 662,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 646 662,00</b>	<b>1 934 643,10</b>
Opérations d'ordre de transferts entre section	0,00	50 500,00	0,00	50 500,00	50 379,10
<b>Total Recettes ordres</b>	<b>0,00</b>	<b>50 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 500,00</b>	<b>50 379,10</b>
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>612 135,01</i>	<i>612 135,01</i>	

**Résultat de l'exercice 2022** 120 780,44  
**Résultat antérieur :** 612 135,01  
**Résultat de clôture :** 732 915,45

En section d'investissement :

Libellé	CA 2021	BP 2022	RAR 2021	DM 2022	CREDIT 2022	CA 2022	RAR 2022
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 430 330,63</b>	<b>6 346 137,00</b>	<b>1 009 121,66</b>	<b>277 142,10</b>	<b>7 632 400,76</b>	<b>2 971 993,47</b>	<b>2 328 225,54</b>
Emprunts et Dettes assimilées	4 139,07	6 300,00	0,00	0,00	6 300,00	4 241,42	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions équipements versées	0,00	471 385,00	0,00	0,00	471 385,00	471 385,00	0,00
Immobilisations corporelles	115 853,52	180 000,00	0,00	30 000,00	210 000,00	76 440,04	0,00
Immobilisations en cours	426 882,84	889 000,00	155 515,20	0,00	1 044 515,20	311 555,68	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	2 883 455,20	4 577 240,00	853 606,46	106 000,00	5 536 846,46	1 870 850,13	2 328 225,54
Travaux effectués pour compte de l'Etat	0,00	0,00	0,00	162 731,10	162 731,10	162 731,10	0,00
Dépenses imprévues	0,00	89 562,00	0,00	-46 000,00	43 562,00	0,00	0,00
Subventions investissement	0,00	0,00	0,00	24 411,00	24 411,00	24 411,00	0,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>3 430 330,63</b>	<b>6 213 487,00</b>	<b>1 009 121,66</b>	<b>277 142,10</b>	<b>7 499 750,76</b>	<b>2 921 614,37</b>	<b>2 328 225,54</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	50 500,00	0,00	0,00	50 500,00	50 379,10	0,00
Opérations patrimoniales	0,00	82 150,00	0,00	0,00	82 150,00	0,00	0,00
<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>132 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 650,00</b>	<b>50 379,10</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 232 746,38</b>	<b>6 346 137,00</b>	<b>628 950,00</b>	<b>657 313,76</b>	<b>7 632 400,76</b>	<b>3 560 942,68</b>	<b>2 316 216,32</b>
FCTVA	548 858,78	541 411,00	0,00	0,00	541 411,00	541 925,53	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissements	463 844,92	606 676,00	367 950,00	0,00	974 626,00	202 983,70	427 424,00
Emprunts et Dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	3 124 805,38	5 044 900,00	261 000,00	90 000,00	5 395 900,00	2 735 696,28	1 888 792,32
Travaux effectués pour compte de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00	0,00
Immobilisations corporels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00
Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>4 137 509,08</b>	<b>6 192 987,00</b>	<b>628 950,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>6 911 937,00</b>	<b>3 490 085,51</b>	<b>2 316 216,32</b>
Opérations patrimoniales (recettes)	89 223,55	82 150,00	0,00	0,00	82 150,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 013,75	71 000,00	0,00	0,00	71 000,00	70 857,17	0,00
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>89 653,46</i>	<i>89 653,46</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>95 237,30</b>	<b>153 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 653,46</b>	<b>242 803,46</b>	<b>70 857,17</b>	<b>0,00</b>
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>477 660,30</i>	<i>477 660,30</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

**Résultat de l'exercice 2022 :** 588 949,21  
**Résultat antérieur :** 477 660,30  
**Résultat de clôture :** 1 066 609,51

Globalement, le résultat 2022 s'établi comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - SISARC					
Libellés	Fonctionnement	Investissement			Total
	Réalisé 2022	Réalisé 2022	RAR 2022	Total	2022
Recettes	1 985 022,20	3 560 942,68	2 316 216,32	<b>5 877 159,00</b>	7 862 181,20
Dépenses	1 864 241,76	2 971 993,47	2 328 225,54	<b>5 300 219,01</b>	7 164 460,77
Résultat de l'exercice 2021	<b>120 780,44</b>	<b>588 949,21</b>	<b>-12 009,22</b>	<b>576 939,99</b>	<b>697 720,43</b>
Résultat antérieur reporté	<b>612 135,01</b>	<b>477 660,30</b>		<b>477 660,30</b>	1 089 795,31
<b>Résultat de clôture</b>	<b>732 915,45</b>	<b>1 066 609,51</b>	<b>-12 009,22</b>	<b>1 054 600,29</b>	<b>1 787 515,74</b>

### PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRE EN 2022

- Département : 124 443 €
- Grand Chambéry : 1 598 €
- Porte de Maurienne : 5 191 €
- Arlysère : 349 979 €
- Cœur de Savoie : 332 762 €

**Le seuil emprunt en cours en 2022 est celui hérité du SICSA contracté pour la réalisation de la plage de dépôt du Nant Bruyant.**

### LIGNE DE TRESORERIE

Le SISARC dispose d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Cette ligne de trésorerie est destinée à permettre le paiement des prestataires dans l'attente du versement des subventions d'opérations inscrites au PAPI, les frais afférents sont pris en charge dans le cadre du PAPI 2.

En 2022, elle a été mobilisée pour absorber le décalage temporel entre les dépenses et la mise en paiement des subventions. 4 200 € (frais d'ouverture & intérêts) ont été dépensés en 2023, ces frais sont éligibles et intégrés dans les demandes d'aides auprès de l'Etat.

### AMORTISSEMENT DES TRAVAUX

Les durées d'amortissement approuvées par le Conseil Syndical du 26 novembre 2020 sont les suivantes :

- Etude : 5 ans
- Logiciel : 3 ans
- Equipement informatique : 5 ans
- Autre matériel : 5 ans
- Installation – Aménagement Plage de dépôt : 50 ans
- Installation- Aménagement Digue : 100 ans
- Subvention d'équipement des opérations réalisées pour compte de tiers (PAPI) : 1 an
- Autres subvention d'équipement : 30 ans

#### 4. Liste des marchés attribués

Objet	Numéro	Type marché	Date de notification	Date de début du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Durée	Montant total HT sur durée globale
<b>MARCHES DE TRAVAUX</b>								
<b>MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>								
-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 5 349 999,99 € HT</b>								
Travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie - Phase 4	SIS22016	A tranches	09/26/2022	09/26/2022	Groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT / SOCCO	73390 BOURGNEUF	7,5 mois	1 349 757.00 €
Travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière "Le Pré Couardin"	SIS22017	Marché ordinaire	09/13/2022	09/15/2022	SAS DECREMPS BTP	74800 AMANCY	7,5 mois	820 832.80 €
Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune d'Arbin	SIS22018	A tranches	10/03/2022	10/03/2022	Groupement SAS DECREMPS BTP / ALPES TP	74800 AMANCY	7 mois	1 610 919.00 €
Travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de GILLY-SUR-ISERE (73)	SIS22019	A tranches	10/03/2022	10/03/2022	Groupement SAS EIFFAGE / MARTOIA	73800 MONTMELIAN	6,5 mois	1 305 371.13 €
<b>MARCHES DE FOURNITURES</b>								
<b>MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>								
Acquisition de levés topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie - Année 2022/2025	SIS22003	Accord cadre à marchés subséquents	- 04/05/2022 04/05/2022	- 04/05/2022 04/05/2022	Groupement CEMAP / BATHYS SARL SINTEGRA SAS	73800 SAINTE HELENE DU LAC 38241 MEYLAN CEDEX	1 an renouvelable 3 fois	137 925.00 € 83 045.00 €
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 214 999,99 € HT</b>								
-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>MONTANT de 215 000,00 € HT et plus</b>								
-	-	-	-	-	-	-	-	-

Objet	Numéro	Type marché	Date de notification	Date de début du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Durée	Montant total HT sur durée globale
<b>MARCHES DE SERVICES</b>								
<b>MONTANT de 40 000 € HT à 89 999,99 € HT</b>								
Contrôles topographiques et bathymétriques en Combe de Savoie - Années 2022-2025	SIS22002	Accord-cadre à bons de commande	03/29/2022	03/29/2022	BATHYS SARL	69400 GLEIZE	1 an renouvelable 3 fois	67 316.00 €
Réalisation de notices de gestion sur un ensemble de zones humides du territoire de la Communauté de communes Cœur de Savoie	SIS22007	Ordinaire	04/20/2022	04/20/2022	TEREO / PHILIPPE VALLET	73800 SAINTE HELENE DU LAC	9 mois	41 555.00 €
Maîtrise d'œuvre relative à la sécurisation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière "le Pré Couardin" Commune de Laissaud (73)	SIS22008	Ordinaire	05/04/2022	05/04/2022	HYDRETTUDES ALPES DU NORD	73800 PORTE DE SAVOIE	1 an	62 202.67 €
Maîtrise d'œuvre relative au confortement de la digue rive droite de l'Isère sur la commune d'Arbin	SIS22009	Ordinaire	05/04/2022	05/04/2022	LOMBARDI INGENIERIE SAS	69003 LYON	1 an	66 127.50 €
<b>MONTANT de 90 000 € HT à 213 999,99 € HT</b>								
-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>MONTANT de 214 000,00 € HT et plus</b>								
-	-	-	-	-	-	-	-	-

## 5. Faits marquants et actions menées en 2022

### INTEMPERIES

L'année 2022 a démarré avec plusieurs interventions en urgence sur les affluents torrentiels causés par les intempéries du 29 décembre 2021. Presque un an plus tard jour pour jour, elle s'est achevée sur une tempête de Noël le 23 décembre 2022.

Dans les deux cas, les précipitations pluvieuses ont pris place dans un contexte relativement doux et elles sont conjuguées à la fonte du manteau neigeux. Ces épisodes ont principalement fait réagir les affluents torrentiels de l'Isère et de l'Arc et ont entraîné une réaction modérée de l'Isère en Combe de Savoie.

Les torrents du Val Gelon (communes de Villard-Léger, Chamoux et Bourgneuf) ont transporté d'importante quantité de matériaux. Des ouvrages hydrauliques (pont, buses etc.) se sont trouvés et obstrués et des interventions en urgence ont dû être conduites par les Communes et le Département. A l'issue de ces épisodes un programme de travaux spécifiques a été conduit par le SISARC sur plusieurs plages de dépôts ou râteliers, ainsi que pour supprimer des embâcles.

Sur l'Isère, la crue du 29 décembre 2021 de période comprise entre 2 et 5 ans a impacté le chantier de sécurisation de la digue de Montaille. Le batardeau de protection ainsi que les pistes de chantier ont été en grande partie détruits et ont dû être reconstruits. Le début d'année 2022 a donc commencé par la remise en état du chantier.

L'épisode du 23 décembre 2022 est d'une intensité légèrement plus importante que celui du 29 décembre de l'année précédente. En 2022, le débit de pointe sur l'Isère à Albertville est de 430m<sup>3</sup>/s à Grignon contre 320m<sup>3</sup>/s en 2021. Trois chantiers de sécurisation des digues de l'Isère étaient en cours pour l'hiver 2022-2023, sur le chantier de Gilly-sur-Isère le batardeau de protection ainsi que les pistes de chantier ont été en grande partie détruits et ont dû être reconstruits, les chantiers d'Arbin et de Laissaud, situés en aval de la confluence avec l'Arc ont été eux plus faiblement impactés.

### MISE EN ŒUVRE DU SECOND PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

#### Généralités

Le Second Programme d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI 2) est un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, destiné à mettre en œuvre une politique globale de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire. Le PAPI 2 permet de mobiliser des aides financières d'un montant de 19 M€ en provenance de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et d'EDF au bénéfice de la Combe de Savoie.

Un premier avenant au PAPI2 signé 2017 a permis :

- de prolonger de deux années supplémentaires, 2018 et 2019, la convention initialement prévue sur la période 2014-2017 ;
- d'inscrire des opérations nouvelles (restauration du torrent de la Combaz, de Fontaine Claire, du Gelon ; protection berge de l'Isère commune de Grignon), d'asseoir une provision pour travaux

sur affluent torrentiel), et de fait d'obtenir les aides financières de l'Etat qui sont conditionnées à l'inscription dans la démarche PAPI.

Un second avenant au PAPI2, approuvé par délibération du 26 novembre 2019, a été signé afin de permettre :

- de prolonger de deux années supplémentaires, 2020 et 2021, notamment afin de lisser les demandes à intervenir sur les digues domaniales de l'Isère et de l'Arc ;
- d'inclure une phase supplémentaire de travaux estimée à 2.5 M€ TTC, pour la restauration du lit, afin de conduire les travaux jusqu'au secteur de Frontenex/Tournon, cofinancée à 100% sur le montant TTC par l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF ;
- de recaler le planning des financements et d'intégrer de nouvelles opérations.

L'année 2021 marque la fin du PAPI2 pour l'engagement des financements alloués par l'Etat. Les derniers dossiers de demandes de subvention ont été déposés avant le 31 décembre 2021 et ont permis d'engager les enveloppes de financement restantes. Ces financements sont acquis pour le financement des opérations avec une date butoir de réalisation au 31 décembre 2025.

### **Axe8 du PAPI 2- Travaux de restauration du lit de l'Isère**

La restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie est inscrite à l'Axe 8 du PAPI 2. Le budget global de l'Axe 8 (maîtrise d'œuvre, études et travaux) est financé à 42 % par l'Etat, 25 % par l'Agence de l'Eau et 33 % par EDF.

L'objectif est d'araser les atterrissements végétalisés de grande hauteur qui se sont implantés depuis 30 ans dans le lit endigué.

En début d'année 2022, dans le cadre du PAPI2 de la Combe de Savoie, 4 phases de chantier ont déjà été conduites sous maîtrise d'ouvrage du SISARC :

- **Phase 1** : janvier 2017 et avril 2017 – 153 300m<sup>3</sup> de limons ;
- **Phase 2** : septembre 2017 et avril 2018 – 217 000m<sup>3</sup> de limons ;
- **Phase 2bis** : septembre 2018 et décembre 2018 – 75 750m<sup>3</sup> de limons ;
- **Phase 2020 – Opération Cruet** : septembre 2020 et avril 2021 – 46 850m<sup>3</sup> de limons ;
- **Phases 2021 – Phase 3 & Montailleur** : septembre 2021 et avril 2022 – 300 000m<sup>3</sup> de limons ;

Compte tenu de sujétions afférentes au contexte économique de l'année 2022 et notamment à la hausse du coût des produits pétroliers, les chantiers conduits sur l'hiver 2021-2022 n'ont été soldés qu'au mois de juillet 2022.

Afin de respecter les délais légaux de consultation et le planning prévisionnel de réalisation, la consultation des entreprises de travaux pour la dernière phase de travaux de restauration dénommée « Phase 4 » a été lancée avant que le coût définitif des chantiers de l'année 2022 soit définitivement arrêté.

A l'été 2022, les dépenses cumulées engagées pour l'Axe 8 par le SISARC depuis le démarrage du PAPI2, sont voisines de 7 568 000 € TTC. Par rapport au budget de 8 500 000 € TTC alloué dans le cadre du PAPI2, l'enveloppe de dépense disponible restante est de 932 000 € TTC.

Les offres des entreprises de travaux reçues à l'issue de la consultation pour la « Phase 4 », bien que compétitives se révèlent supérieures au budget disponible de 932 000 € TTC.

L'offre financière de l'entreprise la mieux-disante pour la tranche ferme s'élève à 1 080 000 € TTC, auxquels il convient de rajouter divers frais annexes, tels que la maîtrise d'œuvre, le coût de la mise en dépôt des matériaux et la remise en état final du site d'immersion. Le besoin financier total s'élève à 1 240 000 € TTC, soit un besoin de financement complémentaire de 308 000€.

L'ensemble des partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau, EDF et l'Etat ont été consultés pour savoir si une participation supplémentaire de leur part pouvait être accordée. Compte tenu du travail engagé depuis 2016 et de la dynamique afférente au plan de pérennisation expérimental du lit de l'Isère, ces 3 partenaires ont confirmé leur accord pour leur participation sur l'enveloppe supplémentaire 308 000 €, dans la continuité du plan de financement du PAPI2.

L'automne 2022 a donc vu le démarrage de la dernière phase de chantier de restauration du lit de l'Isère. Cette opération s'est déroulée sur l'hiver 2022-2023. Au total durant cette « Phase 4 », un volume de 160 000m<sup>3</sup> de sédiments limoneux a été terrassé, exporté et immergé dans le plan d'eau de la Commune de Montailleux.

Cette dernière phase de chantier a permis de consommer la totalité de l'enveloppe de financement restante du PAPI2 et les 308 000 € de budget supplémentaire.

### **Plan expérimental de pérennisation des travaux de restauration du lit de l'Isère**

Les travaux conduits dans le lit de l'Isère constituent la première étape du chantier de restauration de la rivière. Sur le long terme si aucune action n'est engagée, le lit de la rivière va se dégrader progressivement et les atterrissements végétalisés vont se redévelopper.

Afin d'éviter que le processus ne se réenclenche, il est nécessaire que les bancs de galets soient régulièrement mis en mouvement.

Deux leviers d'action sont identifiés pour parvenir à cette mobilité :

- **Le levier « hydraulique »** : obtention de débits suffisants notamment en période de fonte, ce qui nécessite de modifier temporairement le fonctionnement de certains aménagements hydroélectriques ;
- **Le levier « mécanique »** : entretien mécanique portant sur la végétation et la géométrie des bancs de galets.

La mise en œuvre de ces deux leviers s'inscrit dans une démarche expérimentale afin de tester la fréquence et les modalités d'intervention, les critères de déclenchement, etc.

Les négociations engagées depuis 2018 entre le S.I.S.A.R.C, l'Etat, l'Agence de l'eau et le S.I.S.A.R.C se sont traduites par la signature d'une convention pour la réalisation d'un plan de pérennisation expérimental du lit de l'Isère en Combe de Savoie. Sur une durée de 6 ans (2020-2026), ce plan porte sur un budget total de 2 840 000 € TTC soit environ 473 000 € par an avec une participation annuelle du S.I.S.A.R.C de 60 000€ par an sur les 6 années, soit 360 k€ au total.

En dehors de la crue de la fin d'année les débits de l'année 2022 sont restés faibles n'ont donc pas été favorables à un test du levier hydraulique. Compte tenu des travaux mécaniques conduit au printemps 2021, aucune intervention d'ampleur n'a été jugée nécessaire sur les bancs en 2022.

Comme SISARC a réalisé en régie une campagne d'arrachage précoce de la renouée du japon sur le linéaire de lit restauré entre le pont de Grésy-sur-Isère et la confluence de l'Arc. Sur 2 jours une équipe de 8 personnes a été mobilisée.

### Axe7 du PAPI2 – sécurisation des digues de l'Isère et de l'Arc

Ces opérations sont inscrites à l'Axe 7 du PAPI 2. Elles sont financées à 100 % sur le HT par l'Etat.

Le début d'année 2022 a été marqué par l'achèvement du chantier commencé à l'automne 2021 sur le tronçon de digue suivant :

- **Confortement de la digue en rive droite dans la courbe de Montailleux & restauration du lit**  
L'opération a pour objet de réparer la protection en enrochements libres de la digue côté rivière sur une longueur de l'ordre de 1000 m.

Il s'agit aussi d'épaissir la digue côté plaine afin de traiter les risques d'érosion interne. Une première phase d'épaississement est réalisée sur un linéaire de 160m. Ces 160m linéaires serviront de parking à l'activité du Wam Park.

Les travaux de sécurisation de la digue sont couplés avec la restauration du lit de l'Isère au droit du tronçon à conforter, avec en l'occurrence l'arasement de 2 atterrissements de sédiments limoneux.

**Maîtrise d'œuvre** confiée au bureau d'études Hydrétudes (mandataire) pour un montant de 72 561,20 € HT

**Marché de travaux** confié au groupement BENEDETTI – GUELPA – VINCI - SOCCO pour un montant de 2 060 716.45€ HT

L'automne 2022 a vu le démarrage des travaux conduits sur la digue rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Grignon / Gilly-sur-Isère :

- **Confortement de la digue en rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère**  
L'opération a pour objet de réparer la protection en enrochements libres de la digue côté rivière sur une longueur de l'ordre de 550 m au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère.

Il s'agit aussi de sécuriser la digue vis-à-vis des risques d'érosion interne, si possible en utilisant une technique pouvant présenter des synergies de mise en œuvre avec la sécurisation de la protection en enrochements libres.

**Maîtrise d'œuvre** confiée au bureau d'études Hydrétudes (mandataire) pour un montant de 58 191,96 € HT.

**Marché de travaux** confié au groupement Eiffage Forézienne – Martoia TP UGINE pour un montant de 1 305 371.13 € HT

Avec la digue au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère / Grignon, la dernière opération qui doit donner lieu à des travaux sur les digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre du PAPI2 de la Combe de Savoie est la suivante :

- **Rive gauche de l'Arc – Secteur Bourgneuf & Chamousset**

Le budget prévisionnel initial de l'opération est estimé à 1M€ HT. Elle vise à épaissir la digue côté plaine et à aménager un déversoir de sécurité.

**Maîtrise d'œuvre** confiée à LOMBARDI INGENIERIE SAS – Immeuble le VIP – 70 Rue de la Villette – 69003

**Foncier** : Le Syndicat est accompagné par le cabinet FCA. Tous les frais afférents sont intégralement financés par l'Etat dans le cadre du PAPI 2. Les démarches d'acquisitions foncières ont été poursuivies durant l'année 2022.

Les prestations d'études sur les digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie ont été menées en 2022.

- **Régularisation des digues de l'Isère et de l'Arc – réalisation des études de danger**

Le décret de 12 mai 2015 relatif « aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques » a apporté des modifications au cadre réglementaire relatif aux digues de protection des lieux habités.

Une procédure de régularisation doit être conduite pour les ouvrages existants à la date du décret susvisé. En 2021, il s'agissait de lancer les études permettant d'élaborer les dossiers de demande de régularisation des tronçons de digue de la classe B (protection de plus de 3000 habitants). Ces études sont financées à 100 % sur le montant TTC par l'Etat. Sur l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie les systèmes de classe B structurés autour des digues domaniales sont les suivants :

- SE 1 : secteur de « Terre Neuve »
- SE 2 : secteur de « Tétrapole »
- SE 3 : secteur du « Chiriac »
- SE 4 : secteur de « Montmélian »
- SE 5 : secteur « d'Alpespace »

Le S.I.S.A.R.C a lancé une consultation de bureaux d'études agréés entre le 18 août 2021 et le 20 septembre 2021 afin de respecter l'échéance du 28 février 2022 pour le dépôt des dossiers de régularisation des 5 systèmes d'endiguement ci-dessus.

Bien qu'ayant fait l'objet d'une large publicité (publication au BOAMP et au JOUE), les résultats de la consultation se sont révélés extrêmement décevants puisque 2 lots n'ont fait l'objet d'aucune proposition financière.

Le SISARC a sollicité par courrier un report de l'échéance du 28 février 2022 au regard du cas de force majeure auquel il s'est trouvé confronté. Compte tenu du contexte – y compris à l'échelle nationale où de nombreux GEMAPIENS sont dans l'impossibilité de régulariser les digues avant les échéances réglementaires - une dérogation a été obtenue avec un report de l'échéance en juin 2023.

Pour les 3 lots qui ont fait l'objet de candidature les marchés suivants ont été attribués en 2021 et se sont déroulés en 2022 :

- **SE 1 : secteur de « Terre Neuve »** : bureau d'études Hydrétudes pour un montant de 44 427,00 € TTC.

- **SE 3 : secteur du « Chiriac »** : bureau d'études Hydrétudes pour un montant de 57 657,00 € TTC.
- **SE 5 : secteur « d'Alpespace »** : bureau d'études Hydratec pour un montant de 37 614,00 € TTC.

### Axe6 du PAPI2 – travaux de ralentissement des écoulements

#### - **Acquisition de la « Maison Prieur » Commune de Notre-Dame-des-Millières**

Par délibération en date du 9 octobre 2019, le Conseil Syndical approuvait le principe d'une opération visant à :

- acquérir des parcelles situées en bordure du torrent de la Combaz « en amont du moulin », sur la Commune de Notre Dame des Millières et comprenant une habitation ;
- déconstruire ladite habitation ainsi que le pont permettant son accès depuis la voie communale ;
- et procéder à la réfection de la berge au droit de ce pont.

L'acte de vente au profit du SISARC a été signé le 23 mars 2021. Le marché de **maîtrise d'œuvre** a été confié au cabinet Advies Conseil pour un montant de 6 825,00 € HT.

Le marché de diagnostic Plomb & Amiante avant déconstruction a été confiée au cabinet AC-Environnement pour un montant de 1 100,00 € HT.

Les travaux de déconstruction de l'habitation ont été lancés à l'automne 2022. Le marché a été confiée à l'entreprise SAS BASSO PIERRE ET FILS, pour un montant de 24 763.80 € HT et il a été soldé en fin d'année 2022.

#### Perspectives 2023 :

*Les travaux de déconstruction du pont et de réfection de la berge pourront être conduits en 2023.*

#### - **Création d'une plage de dépôt du torrent de la Lavanche en amont du pont de la RD201 sur les Communes de Montaille et de Grésy-sur-Isère.**

Par délibération du 7 octobre 2020, le Conseil Syndical approuvait « le principe du lancement d'une consultation pour attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une plage de dépôt sur le torrent de la Lavanche en amont du bourg de Grésy-sur-Isère »

Au vu de la complexité de cette opération, une étude préliminaire avait été confiée préalablement au bureau ETRM en décembre 2020.

Une réunion de rendu de cette étude a été réalisée avec les élus des Communes concernées en avril 2021, elle a permis de partager le projet de plage de dépôt pouvant être réalisé.

Dans la continuité de cette réunion, le SISARC a lancé durant l'été 2021 les études environnementales qui seront nécessaires pour les démarches réglementaires :

- La réalisation des inventaires faunes & flores a été confiée au bureau TERE0 pour un montant de 10 750,00 € HT, ils doivent se dérouler sur une durée d'un an ;
- La réalisation d'analyses physico-chimique des sédiments a été confiée au bureau AMETEN pour un montant de 5 480,00€ HT.

Les inventaires faunes & flores se sont achevés en juillet 2022.

## Axe2 du PAPI 2 – Suivi & prévision des crues

### - **Installation d'une station de mesures des débits sur le ruisseau de Verrens**

Le Syndicat Mixte de l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie (S.I.S.A.R.C) a conduit en 2010 des travaux sur le ruisseau de Verrens. Ces derniers avaient pour objectif de mettre en place un système de protection, pour la zone d'activités de Tétrapole, face au risque inondation par l'Isère et le Verrens. Cette opération a abouti à la création de deux bassins de stockage entourés de digues et alimentés chacun par des déversoirs.

Au droit du premier déversoir, une plage de dépôt a été construite. Celle-ci se situe en amont du pont dit « des Italiens ». L'aménagement réalisé intègre aussi deux systèmes de vannage, qui permettent de contrôler les débits du ruisseau de Verrens et/ou d'interdire les refoulements de l'Isère.

Le bon fonctionnement de l'aménagement réalisé en 2010 est primordial pour assurer la protection des enjeux présents sur les zones d'activités de Tournon et Frontenex. Depuis sa construction plusieurs crues ont sollicité l'aménagement et ont montré l'importance de ce système de protection. Ce dernier est un système capacitif et son fonctionnement dépend donc directement du volume d'eau devant être stocké.

Le S.I.S.A.R.C. souhaite connaître le débit rentrant dans l'aménagement, paramètre qui constitue la base des sollicitations du système de protection.

Cette mesure du débit a notamment pour objectif de juger des évolutions de la situation en période de crue (débit à la hausse, stable ou à la baisse) et de permettre la mise en place d'un système d'alerte aux crues automatisé.

Après une phase d'étude préliminaire réalisée en régie durant l'année 2021, les travaux d'installation de la station de mesure de débit ont débuté à l'automne 2022. Le marché a été attribué au groupement TENEVIA – BERTHOD pour un montant de 34 329.75 € HT.

### - **Implantation d'échelles limnimétriques sur l'aménagement du ruisseau de Verrens**

En parallèle de l'installation d'une station de mesures des débits, le S.I.S.A.R.C. a attribué à Eiffage un marché travaux pour l'installation d'échelles limnimétriques au sein du système de protection hydraulique lui permettant notamment de suivre les niveaux de remplissage des différents bassins. Ce marché a été notifié le 6 octobre 2021 et soldé en mars 2022 pour un montant de 21 100,00 € HT.

## TRAVAUX & OPERATIONS HORS PAPI

### Sécurisation des digues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Les opérations de sécurisation des digues de l'Isère et de l'Arc prévues dans le cadre du PAPI 2 étaient réalisées en quasi-totalité au printemps 2022.

Dans l'attente d'un PAPI 3, le SISARC et l'Etat se sont donc concertés sur la possibilité de financer et de réaliser deux tranches annuelles de travaux urgents au cours des hivers 2022-2023 et 2023-2024 compte tenu des dangers que fait courir l'état des digues sur certains

tronçons. 5 tronçons prioritaires ont été identifiés pour la conduite de travaux sur ces 2 hivers, ils font l'objet de financements de l'Etat à 100% du montant HT.

Tronçon	Montant € HT	Echéancier des travaux
Digue rive droite de l'Isère – Commune d'Arbin	1.6 M€ HT	hiver 2022-2023
Digue rive gauche de l'Isère – gravière de Pré Couardin à Laissaud	1.4 M€ HT	hiver 2022-2023
Digue rive droite de l'Isère – Courbe de Tournon	1.6 M€ HT	hiver 2023-2024
Digue rive droite de l'Isère – ZAC de Coise	1.4 M€ HT	hiver 2023-2024
Digue rive droite de l'Isère – ZAC de Saint Pierre d'Albigny	1.4 M€ HT	hiver 2023-2024
<b>Total</b>	<b>7.5 M€ HT</b>	

La convention actant ces financements hors-PAPI sur la période 2022-2024 a été signée en juillet 2022. Par anticipation (avec l'accord de l'Etat) afin de pouvoir démarrer les chantiers à l'automne 2022, les missions de maîtrise d'œuvre suivantes ont été attribuées en mai 2022 :

- Confortement de la digue rive droite au droit de la gravière de Pré Couardin à Laissaud :** maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Hydrétudes (mandataire) pour un montant de 62 202.67 € HT.  
**Marché de travaux** confié à l'entreprise DECREMPS BTP pour un montant de 820 832.80 € HT
- Confortement de la digue rive droite – Commune d'Arbin :** maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études LOMBARDI pour un montant de 66 127.50 € HT.  
**Marché de travaux** confié au groupement DECREMPS BTP/ALPES TP pour un montant de 1 610 919.00 € HT

Les études de conception ont été réalisées durant le printemps 2022 et l'automne 2022 a vu le démarrage des chantiers sur ces 2 tronçons de digues.

### Programme pluriannuel de travaux d'entretien des cours d'eau affluents

Les travaux d'entretien réalisés sur les affluents de l'Isère en 2022 dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau concernent :

- La gestion sédimentaire : travaux de curage des plages de dépôt râtelier.
- La gestion du lit des cours d'eau : traitement sélectif des embâcles.
- La gestion de la ripisylve : travaux forestiers de la végétation rivulaire.

Les travaux sont réalisés dans le cadre de 2 accords-cadres de travaux à marchés subséquents :

- Gestion sédimentaire et enrochement sur 3 lots
- Gestion des berges et du lit des cours d'eau (travaux forestiers) sur 3 lots

Le montant des travaux d'entretien 2022 s'élève à de 292 900 € TTC (arrondis).

Le Contrat Vert et Bleu a été signé par la CCCS en 2019. Il vise à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou restauration des continuités écologiques, en lien avec les projets d'urbanisme, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire.

Ce contrat est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillées et planifiées, s'inscrivant dans une période de 5 ans (2019-2024), avec une identification, pour chacune d'elle, d'un ou plusieurs maîtres d'ouvrages, d'un descriptif et d'objectifs à atteindre, d'un calendrier de financement prévisionnel, et d'un plan de financement. Les différents partenaires financeurs sont la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie.

Du fait de la compétence GEMAPI transférée depuis le 1er janvier 2019 au SISARC, le Syndicat s'est engagé, en qualité de maître d'ouvrage des 3 actions ci-dessous figurant dans le contrat :

- Définition d'une stratégie de préservation des zones humides sur le périmètre de Cœur de Savoie :
- Renaturation du Bon de Loge aval
- Lutte contre la dissémination des espèces végétales invasives sur les cours d'eau et plans d'eau de Cœur de Savoie

Au titre de l'année 2022, les réalisations sont les suivantes :

### **- Sur la stratégie zone humides :**

Suite à l'étude d'amélioration des connaissances sur 45 zones humides pré-identifiées et au travail de regroupement et de sélection des zones humides afin d'identifier 13 secteurs d'intervention, des notices de gestion ont été réalisées sur ces 13 secteurs.

Le SISARC a désormais un document global et complet des actions de gestion et de restauration envisageables sur ces secteurs et qui pourraient être mises en œuvre, après maîtrise foncière, en fonction d'opportunités (mesures compensatoires) ou de manière volontariste.

### **- Sur la lutte contre les invasives :**

Réalisation des travaux d'éradication de la renouée du Japon sur le Val Coisin (communes de Châteauneuf, Villard d'Héry, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier et Les Mollettes) confiés à l'entreprise Famy pour un montant final de 114 823.18 € HT et suivi par le maître d'œuvre d'AQUABIO pour un montant de 19 594 € HT.

L'ensemble de ces travaux a été subventionné à 80 % (50 % par le CD73 et 30 % par la région AURA). Ce sont 12 massifs et près de 2 000 m<sup>2</sup> de Renouées qui ont été traités sur le linéaire du Coisin et du Coisetan selon la technique de concassage/bâchage.

En parallèle :

- Poursuite de l'intervention d'arrachage précoce annuel des invasives le long des cours d'eau de Cœur de Savoie, avec 1444 plantules déterrées, soit autant de futurs massifs évités. La prestation a été confiée à AQUABIO pour un montant de 25 206 € HT, opération subventionnée par l'Agence de l'eau à hauteur de 30 %
- Et poursuite de l'expérimentation d'éradication (suivi 2<sup>e</sup> année) sur le laurier cerise, le paulownia et le raisin d'Amérique, opération subventionnée par le Département de la Savoie à 50 %.

## 6. Points divers

### Communication

Le site du S.I.S.A.R.C ([www.sisarc.fr](http://www.sisarc.fr)) en fonctionnement depuis 2015 permet aux élus et à la population de mieux connaître l'action du S.I.S.A.R.C. Son contenu est régulièrement mis en jour pour rendre compte de l'activité du Syndicat

Il enregistre environ 300 visites par mois.

### Adhésion à l'association du bassin versant de l'Isère

Le S.I.S.A.R.C a adhéré à l'association du bassin versant de l'Isère dès sa création en 2018. Cette association est préfiguratrice d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) comme le prévoit le SDAGE Rhône Méditerranée. La création du syndicat mixte EPTB est envisagée au mieux en fin d'année 2023.

### Conventions passées dans l'année 2022 :

- Avenant à la convention de mutualisation du Pôle Administratif avec la CA Arlysère (délibération du 2 mars 2022)
- Convention d'application pour l'année 2022 entre le SISARC et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie) (délibération du 11 mai 2022)
- Convention digue avec l'Etat – PAPI 2 - Surveillance des digues, études réglementaires et travaux structurels – Avenant à la convention (délibération du 8 décembre 2021)
- Convention avec la société GMECS pour l'accès au lit de l'Isère pour la réalisation des travaux de sécurisation de la digue au droit de la gravière de Grignon / Gilly-sur-Isère (délibération du 12 juillet 2022)
- Travaux sur le Verrens en aval de la rue de Princens – Convention avec le riverain, propriétaire de la rive gauche du ruisseau sur lesquels les seuils du ruisseau de stabilisation ont été construits en 1968 (délibération du 12 juillet 2022)
- Travaux de curage sur le ruisseau du Pommeriaz & le pont de la RD925 – Convention avec le Département de la Savoie, pour définir les modalités techniques et financières de réalisation des travaux (délibération du 12 octobre 2022)
- Convention avec EDF – financement complémentaire pour la dernière phase de travaux de restauration du lit de l'Isère du PAPI2 (délibération du 12 octobre 2022)